Annexe IV Règlement d'examen

BTS « design de mode, textiles et environnement » DMTE option a : mode DMTE option b : textile-matériaux- surface			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat CFA ou section d'apprentissage habilité		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans les établissements privés Voie de l'apprentissage dans les CFA ou sections d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou établissements privés Enseignement à distance Candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
	T	Π	Épreuves ob	ligatoire	cCF	ı	I	
E1 - Culture générale et expression	U.1	3	écrit	4 h	3 situations d'évaluation		écrit	4 h
E2 - Langue vivante étrangère (a) (b)	U.2	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral	45 min *
E3 - Sciences physiques	U.3	2	écrit	1 h 30	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
E4 - Épreuve professionnelle de synthèse		11						
- Sous-épreuve : Projet professionnel Projet : Cas concret ou hypothèse Philosophie Économie et gestion	U.4.1	10	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral	30 min
- Sous-épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles ©	U.4.2	1	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		oral	10 min
E5 - Dossier de travaux	U.5 (b)	6	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		oral	30 min
E6 - Culture design et technologie		6	écrit	6 h	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	6 h
- Sous-épreuve : Culture design	U.6.1 (e)	3						



Bulletin officiel n° 22 du 2 juin 2011

- Sous-épreuve : Technologies	U.6.2 (e)	3								
Épreuves facultatives										
EF1 - Langue vivante étrangère (a) (b)	UF.1		oral	20 min	oral	20 min	oral	20 min		
EF2 - Approfondissement sectoriel © (d)	UF.2 ©		CCF 1 situation d'évaluation	15 min	oral	15 min	oral	15 min (c)		

- (a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue étrangère obligatoire.
- (b) Précédée d'un temps égal de préparation.
- * 1ère partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation.
- 2ème partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.
- (c) La sous-épreuve « Rapport de stage ou d'activités professionnelles » et l'épreuve facultative
- « Approfondissement sectoriel » se déroulent dans le prolongement de la sous-épreuve « Projet professionnel » pour les publics soumis aux épreuves ponctuelles ; en revanche, seule l'épreuve facultative « Approfondissement sectoriel » se déroule dans le prolongement de la sous-épreuve « Projet professionnel » pour les publics soumis aux épreuves en CCF.
- (d) Mention sur le diplôme.
- (e) Ces unités sont communes aux deux options. Les titulaires de ces unités sont dispensés de les présenter à nouveau s'ils souhaitent obtenir le diplôme de l'autre option.